



DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 003

Objet : JOURNAL INTERCOMMUNAL DU MOIS DE JANVIER 2026

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le devis en date du 12 janvier 2026 de la société Page à Page,

Considérant la nécessité d'informer la population des actions menées par la collectivité avec la distribution d'un journal intercommunal.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter le devis établi par la société PAGE à PAGE et de signer la proposition financière portant sur la réalisation et la distribution du journal intercommunal pour un montant de 9 400 euros HT.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté
de communes

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 15 JAN. 2026

Par délégation, Viviane Tondellier

Vice-présidente Communication de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
Viviane TONDELLIER
Vice Présidente en charge de la Communication



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

15 JAN. 2026

Et de l'affichage le : 15 JAN. 2026